

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONTCET**

L'an deux mil vingt et le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Yves BOUILLOUX, Maire, à 19 h 30, à la salle communale, en session ordinaire.

Convocation du 2 janvier 2020.

Présents : MM. BOUILLOUX – BARBET – MERCIER – PAKULA – TERRIER – VERNE

Mmes BLANC – BUDIN – CORTINOVIS – MATHY- SIMON CHOPARD.

Absents : M. VERDIEL.

A été élu Secrétaire : B. BARBET.

AIDE AUX FAMILLES – CENTRES DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle structure d'accueil de loisirs de POLLIAT (ALFA3A) est dans la capacité d'accueillir les enfants de la commune en demi-journée, aussi il est nécessaire de délibérer afin de continuer le versement de l'aide accordée aux familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

MAINTIENT l'aide accordée aux enfants de la commune accueillis dans les centres de loisirs de Polliat, Vonnas et St Denis les Bourg.

FIXE le montant de la participation à 4€ par jour et par enfant et à 2€ par demi-journée et par enfant, limitée au maximum à 10 jours par an et par enfant.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Y. BOUILLOUX
(M)

4B